Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260702-2026_032A-DE

La Bouillie

DÉLIBERATION N°2026-032

TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2026
Date d'affichage : 25/06/2026

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : BARBEDIENNE Jean-Luc, BLANCHARD Nadine, BOURGAULT Josiane, BOUTROUILLE Marion, BRICHORY Ludovic, CHRETIEN Dominique, GODE Christiane, GOURANTON Anne, HUON Nathalie, LEBRETON Pascal, LEFEBVRE Alexandre, POIRET Marion, POIRIER Pierre, URBAN Sylvain, ZOCCALI Martino

Secrétaire de séance : BRICHORY Ludovic

❖ **2026-032. 7-10 Tarification des services municipaux**

Vu la délibération du 19 juin 2025, fixant les tarifs des services municipaux,
Vu la délibération du 31 juillet 2025, fixant les tarifs de la garderie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- Décide de revoir les tarifs des services municipaux à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

	Tarifs en cours 2025-2026	Tarifs proposés 2026-2027
Cantine (+1%)		
Repas enfant	3.58	3.62
Repas stagiaire	3.58	3.62
Repas adulte	6.20	6.26
Garderie (+1%)		
Matin (de 7h15 à 8h20)	1.41	1.42
Soir (de 16h15 à 18h30 - goûter compris)	3.00	3.03
Soir (de 18h30 à 19h) – les lundis et mardis	1.50	1.51
Pénalité par 1/4 d'heure	6	6.06
Cimetière		
Pleine terre 15 ans	160	200
Pleine terre 30 ans	260	300
Case de columbarium 15 ans	500	400
Case de columbarium 30 ans	800	700
Cavurne 15 ans	400	300
Cavurne 30 ans	700	600

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260702-2026_032A-DE

Repas des Ainés		
Plus de 70 ans	15	15
Moins de 70 ans	30	30
Porte-drapeaux	15	15
Conseillers municipaux	15	15
Décide qu'un colis d'une valeur de 20 € sera distribué aux personnes de 90 ans et plus, ainsi qu'aux personnes de plus de 70 ans ne pouvant participer au repas pour raisons de santé.		

Bibliothèque		
Abonnement annuel famille	15 €	15 €

Salle polyvalente				
	Particulier de la commune	Particulier ou association hors commune	Particulier de la commune	Particulier ou association hors commune
Forfait week-end (remise des clés le vendredi après-midi jusqu'au dimanche soir)	350 €	475 €	350 €	475 €
Journée complète (en semaine)	200 €	300 €	200 €	300 €
Réunion, vin d'honneur, journée supplémentaire	125 €	150 €	125 €	150 €
Forfait chauffage / jour (du 15/10 au 30/04)	20 €		20 €	
Forfait chauffage / week-end (du 15/10 au 30/04)	40 €		40 €	
Caution ménage	30 €		120 €	
Vaisselle et couverts manquants (par unité)	2 €		2 €	
Caution	500 €		500 €	
*La salle polyvalente et la salle des associations est mise à disposition des associations communales gratuitement. Cependant, un forfait ménage pourrait être appliqué dans le cas où la salle ne serait pas rendue en bon état de propreté. **Tarif particulier pour les associations extérieures qui utilisent la salle polyvalente : 300 €**				

Droits de place		
Véhicules de démonstration, exposition, vente, cirques	45 € / jour	45 € / jour
Commerçants ambulants	0	3 € / jour
Branchement électrique	0	3 € / jour

VOTE : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

BRICHORY Ludovic,
Secrétaire de séance

Le Maire,
Pascal LEBRETON

MAIRIE DE LA BOUILLIE (Côtes-d'Armor)